

1663	PAGE
Octobre 13 —Ordre de faire comparattro les cohéritiers de Jean et Denis Guyon.....	27
“ “ —Compensation d'un demi minot de blé accordée a Vincent Renault pour dégat fait sur son habitation par le bétail de Isaac Bédart	27
“ “ —Arrêt condamnant Pierre Biron à payer la somme de dix livres et Abraham Martin celle de soixante deux livres à Pascal LeMaistro.....	28
“ “ —Nomination des Sieurs de la Tour et de la Chesnaye pour visiter certaines marchandises débarquées des vaisseaux du Roy commandés par les Sieurs Guillon et Gargot....	28
“ 15 —Ordonnance portant que les hommes de travail venus de France cotto année et l'année dernière serviront pendant trois ans les habitants auxquels ils ont été distribués, après lequel temps ils seront libres de repasser en France; et que les personnes malades ou de mauvaise vie seront renvoyées en France le plutôt possible.....	29
“ 16 —Condamnation d'Arnault Ezemard à une amende de 50 livres et Simon Baston à celle de trente livres pour être allés abord sans permission.....	29
“ “ —Arrêt portant que les marchands payeront immédiatement le dix pour cent de droit.....	30
“ “ —Arrêt rejetant la demande du Sieur Sollard qui reclame le nommé Pierre Meusnier.....	30
“ 17 —Ordre pour continuer pendant huit jours les affiches pour l'enchère des droits de pelletteries et de la Ferme de Tadoussac.....	30
“ “ —Ordre à certains habitants de rembourser au Sieur Boucher gouverneur des Trois-Rivières les sommes par lui avancées pour la conduite de cent hommes de Franco en ce pays.....	31
“ “ —Arrêt ordonnant à Mathurin Roy de payer à Jean LeRoyer la somme de trois cents livres	32
“ “ —Ordre à Michel Fillion de comparattro pour reconnaître la signature d'Antoine Fillion..	32
“ “ —Arrêt mettant hors de cour sur leurs demandes et défenses respectives Daniel Suyre et Guillaume Audouard.....	32
“ “ —Arrêt renvoyant le Sieur Boucher Gouverneur des Trois Rivières à se pourvoir pardevant le sieur Dumont pour ce qu'il prétend lui être dû par Isaac Vuasen.....	33
“ 18 —Arrêt pour la deposition du sceau du Conseil entre les mains de l'un des conseillers....	33
“ “ —Confirmation de la nomination faite par le Sieur de Mézy et Mrs François de Laval de messieurs de SALLY, LeMoyne et Basset aux charges de Juge royal, Procureur du roi et greffier de la sénéchaussée de l'Île de Montréal.....	33
“ 19 —Arrêt ordonnant à Mathurin Girault de prendre en paiement de ce que lui doit Louis Ponty dit Saint Louis le castor en dépôt chez le sieur Gloria	34
“ “ —Arrêt condamnant Pierre Nolland a payer a Pierre Lovasseur la somme de vingt-une livres..	35
“ 20 —Arrêt condamnant le Sieur du Mesnil à payer au Sieur de la Chesnaye la somme de 46 livres un sol, sauf au sieur du Mesnil à se pourvoir contre qui il avisera pour sa demande incidente de 3768 livres	35
“ “ —Arrêt portant que Mathurin Girault fera preuve que Jacques de Cailhaut a fait traite pour son compte de certaines marchandises	36
“ “ —Arrêt portant que Jacques de la Mothe et Arnault Ezemard seront payés sur les effets de la communauté de la somme de 5750 livres.....	37
“ “ —Permission au sieur de la Chesnaye d'acheter certaines marchandises à la charge de payer les droits de dix pour cent.....	37